



N° 2025-7

Tél. : 01 34 70 03 11

Fax : 01 30 34 27 68

e-mail : mairie@bernes95.fr

Toute correspondance
est à adresser à Mr le Maire

DECISION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21 et suivants,

Le Maire, au nom de la commune, signe le contrat Solutions Cloud Microsoft avec l'association ADICO-PAE du Tilloy-5 rue Jean Monnet-BP 20 683 – 60 006 BEAUVAIS Cedex, pour une durée de 4 ans, avec effet au 19/03/2025, pour un montant annuel de 1 087,20 € HT.

Fait à Bernes-sur-Oise, le 21/3/2025

Le Maire,

Olivier ANTY



Date de diffusion : 25 mars 2025

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage.
Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.*